



Le mot de la mairesse

Citoyennes, citoyens,

Comme vous le savez, j'ai récemment décidé de m'impliquer en politique provinciale et je suis particulièrement honorée d'avoir le privilège de vous représenter pour les quatre prochaines années. Soyez assurés que je mettrai autant de détermination et de passion dans ces nouvelles fonctions qu'en tant que mairesse de notre magnifique municipalité.

J'aimerais remercier sincèrement les citoyennes et citoyens de la confiance accordée pendant ces quatre années. Je suis triste de laisser derrière moi mes tâches de mairesse et de préfet de la MRC, qui m'ont permis de me réaliser en tant que gestionnaire mais aussi en tant que personne, dans mes contacts privilégiés avec mes citoyens.

Je suis à la fois complètement emballée à l'idée de représenter les intérêts de mon comté à l'Assemblée nationale! J'ai bien l'intention de relever le défi avec le même souci de transparence et surtout, de proximité avec mes citoyens, les entreprises et les organismes du comté.

L'appui que vous avez démontré à mon égard depuis mes débuts en politique ne fait que renforcer mon souhait de travailler pour vous, dans cette belle circonscription de Vaudreuil.

Je laisse la ville entre bonnes mains, persuadée que le travail qui a été fait avec mon équipe continuera, que la belle relation de collaboration et de respect établie avec les employés de la ville sera maintenue et que les citoyens demeureront en confiance face à l'avenir de Notre-Dame.

Je remercie sincèrement les employés municipaux, avec qui j'ai collaboré et avec qui nous avons réalisé des projets exceptionnels. Je salue tous les organismes qui s'activent pour le mieux-être de la communauté et je souligne finalement le travail exceptionnel des membres du conseil, qui agiront dans le même esprit de transparence et de fierté de vous représenter toutes et tous jusqu'à la fin du présent mandat.

Marie-Claude Nichols



Le Quoi de neuf @ NDIP est également accessible sur le site Web de la Ville, à la section **Publications**. Pour suivre l'actualité de la vie municipale, consultez régulièrement notre site Web (www.ndip.org), notre page Facebook (www.facebook.com/VilledenDIP) et notre fil Twitter (@ville_de_ndip).



La journée *Plaisirs d'hiver* a encore une fois connu un vif succès cette année. Plus de 1 500 personnes se sont rendues sur le site du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour participer aux nombreuses activités proposées par la ville de NDIP et ses partenaires. Signes révélateurs : les stocks de saucisses et de guimauves de même que les réserves de chocolat chaud ont été épuisés avant la fin de la journée!

Le conseil municipal tient à remercier les résidents d'avoir participé en si grand nombre à cette fête ainsi que les organismes communautaires du temps qu'ils ont consacré pour assurer le succès de la journée, comme chaque année!

À l'année prochaine!

La **vie** à NDIP

Développements résidentiels

Deux projets de développements résidentiels seront réalisés prochainement à NDIP : le prolongement de la rue Jordi-Bonnet et l'ouverture des rues Kay, D'Hont et Hébert. Le premier est un projet privé, alors que dans le second cas, les travaux sont pris en charge par la Ville. Qu'il s'agisse d'initiatives privées ou municipales, ces projets font l'objet d'un processus rigoureux d'approbation pour veiller au respect des lois et règlements en vigueur. De plus, les élus veillent à ce que tous les nouveaux développements soient conformes aux orientations municipales en matière de croissance résidentielle et de préservation de la qualité de vie.

Une étape préliminaire très importante de tout projet est l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Pour ce faire, le promoteur doit mandater une firme d'ingénierie pour mener une étude de faisabilité pour vérifier que le projet est conforme aux exigences du MDDEFP. Par la suite, le promoteur doit s'entendre avec la Ville sur les termes de l'entente qui encadrera le projet, puis accorder un mandat de plans et devis à une firme d'ingénierie. C'est lors de cette étape que le conseil peut imposer certaines contraintes ou conditions afin d'atténuer les impacts sur le voisinage.

Les travaux ne commencent qu'après la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP et l'approbation finale du projet par les membres du conseil municipal. Dans le cas du projet privé en cours, soyez assurés que nous avons travaillé de façon très rigoureuse afin que les citoyens se sentent en sécurité pendant les travaux et que le promoteur concerné suive de façon stricte l'entente en cours.

Stationnement et entreposage d'équipements récréatifs

Devant la popularité croissante des équipements de récréation (VR, motomarines, bateaux, etc.), la Ville a mis à jour sa réglementation en matière de stationnement et d'entreposage pour s'assurer du bien-fondé de celle-ci dans le contexte actuel.

Après avoir mené des consultations et pris connaissance des pratiques en vigueur dans d'autres municipalités, la Ville a modifié sa réglementation et autorise le stationnement et l'entreposage des équipements récréatifs, à certaines conditions (mais sans s'y limiter) :

- En cour avant :
- du 1^{er} mai au 31 octobre;
 - pour un maximum de 5 jours consécutifs;
 - hauteur maximale de 4 m;
 - longueur maximale de 11,5 m;
 - dans un espace de stationnement conforme;
 - à un minimum de 2 mètres du trottoir ou d'une bordure de voie de circulation.

En cour latérale

- et arrière :
- hauteur maximale de 4 m;
 - ne doit pas dépasser la façade du bâtiment principal.

Pour connaître les autres conditions de stationnement ou d'entreposage des équipements de récréation, consultez le site Web de la Ville.

Les élus sont conscients que les nouvelles règles ne feront pas l'unanimité. Pour les membres du conseil, il est difficile d'intervenir et de légiférer dans un dossier où les intérêts des résidents touchés divergent autant. Nous croyons toutefois que les conditions établies dans la réglementation actuelle feront en sorte de permettre aux propriétaires d'entreposer leurs équipements sur leur propriété, tout en respectant l'ensemble du voisinage.

À la Ville...

La rigueur de l'hiver 2014 crée des conditions exceptionnelles pour les patinoires. Cette année, la Ville a été en mesure d'ouvrir ses patinoires à la mi-décembre, et nous en sommes très fiers! Grâce aux travaux préparatoires, l'équipe d'entretien a pu arroser efficacement les patinoires dès les premiers froids. Selon les statistiques compilées par la Ville, de la mi-décembre à la mi-février, plus de 1 400 personnes ont profité des bonnes conditions de nos patinoires.

Saviez-vous que...

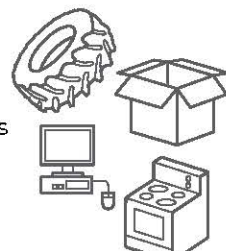
Chaque année, la bibliothèque Marie-Uguay tient en février sa très attendue vente de livres usagés. En 2014, la vente a encore connu un grand succès, avec près de 300 visiteurs et plus de 3000 livres vendus, pour un montant total de 850 \$ qui sera réinvesti dans la collection de la bibliothèque. Tous les livres non vendus ont été donnés à la Fondation SEMAFO, un organisme de bienfaisance enregistré qui met tout en œuvre afin de venir en aide aux pays d'Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement aux communautés du Burkina Faso, de la Guinée et du Niger.

POUCE VERT

Des changements ont été apportés à la collecte mensuelle de rebuts volumineux en 2014. Le contrat de l'ancien fournisseur arrivant à échéance en début d'année, la Ville a lancé un processus d'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des rebuts volumineux. Après analyse, la soumission d'un nouveau fournisseur a été retenue parce qu'en plus de respecter tous les critères, elle était moins dispendieuse.

La journée de la collecte sera dorénavant le 3^e vendredi de chaque mois (et non plus le 3^e lundi). De plus, les types de rebuts recueillis ont été revus pour se conformer à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, qui vise à éviter autant que possible l'enfouissement d'objets réutilisables et de matières recyclables. Ainsi les rebuts suivants ne seront plus ramassés les jours de collecte :

- Résidus des technologies de l'information et des communications
- Électroménagers
- Résidus domestiques et dangereux
- Résidus de construction et de démolition **SAUF** baignoires, douches, lavabos et toilettes
- Terre, pierre, brique, bois, branches, souches, carcasses automobiles, pneus
- Tout résidu dans un contenant
- Matières recyclables
- Résidus verts (incluant votre gazon)



Modification : Certains résidus non ramassés lors des collectes sont acceptés à L'Écocentre de Vaudreuil-Soulanges (2800, rue Henri-Ford, Vaudreuil-Dorion). Veuillez consulter le site www.mrcvs.ca/fr/ecocentre pour connaître les matières acceptées.

Nous sommes conscients que ces changements pourraient bouleverser certaines habitudes et demandons votre collaboration pour atteindre à l'échelle municipale les objectifs du plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.